

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

## **SEANCE DU 15 AVRIL 2015**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 15 Avril 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

*Présents* : FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, ABIAN Vincent, CASSONNET Michel, MOREAU Jean-Louis, NOLOT Jean, PETIT Pierre, ROUSSEL Corinne, PENOT Dominique, RIGOLLET Claudie, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire,

*Absentes excusées* : BONESME Christianne, MAZAL Chantal

Cyril FLEUR est élu secrétaire de séance.

Mme BONESME Christianne donne procuration à M DUGENEST Jean-Claude et Mme MAZAL Chantal donne procuration à M FORTINEAU Vincent

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

### **Affectation du résultat 2014**

Le conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation 2014
- considérant les éléments récapitulés dans le tableau ci-dessous :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>           |                     | <b>INVESTISSEMENT</b>           |                     |
|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|
| résultat antérieur reporté      | 325 231.22 €        | résultat antérieur reporté      | -3 511.61 €         |
| Résultat de l'exercice 2007     | 46 125.80 €         | Solde d'exécution 2007          | -43 765.06 €        |
| <b>Solde d'exécution cumulé</b> | <b>371 357.02 €</b> | <b>Solde d'exécution cumulé</b> | <b>-47 276.67 €</b> |
|                                 |                     | Reste à réaliser au 31/12/07 :  |                     |
|                                 |                     | Dépenses                        | 21 558.77 €         |
|                                 |                     | Recettes                        | 7 779.28 €          |
|                                 |                     | Solde des RAR                   | -65 056.16 €        |
| <b><u>TOTAL A AFFECTER</u></b>  | <b>371 357.02 €</b> | <b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>    | <b>-65 056.16 €</b> |

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- maintien en section de fonctionnement : 306 300.86 €
- Compte 1068 : 0.00 €
- En investissement : 65 056.16 €

L'affectation du résultat 2014 est acceptée à l'unanimité

### **Vote des taux d'imposition communaux** :

Le conseil municipal décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2015:

Taxe d'habitation = 8.18, foncier bâti = 13.23, foncier non bâti = 63.90.

### **Vote du Budget Primitif 2015**

Le budget s'équilibre à 964 652.36 € en section de fonctionnement et 888 620.30 € en section d'investissement. Ces sommes incluent les reports des exercices antérieurs, les écritures internes et les dépenses et recettes de l'exercice.

En fonctionnement :

*Les dépenses principales concernent* :

- Les frais de personnel : 277 032 € (salaires et cotisations sociales)
- Les travaux de voirie : 88 000.00 €
- Les charges à caractère général : 181 637.70 €
- Les autres charges de gestion courante : 75 803.00 €

*Les principales recettes sont :*

- L'ensemble des dotations de l'Etat : 248 736.00 €
- Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières) : 175 598.00 €
- La taxe sur les pylônes : 96 712.00 €
- Les produits des services et du domaine communal : 107 412.00 €

En investissement :

*Les principales dépenses inscrites sont :*

- Construction chaufferie bois : 312 000.00 €
- Réfection toiture école : 65 000.00 €
- Logement salon de coiffure et logement école : 23 474.65 €
- Epareuse : 35 000.00 €
- Aménagement bords de rivière : 15 000.00 €
- Amélioration camping : 20 000.00 €
- Cimetière : 15 290.00 €
- Projet nouvelle boucherie : 280 000.00 €
- Informatique mairie et école : 14 155.60 €
- 

*Les principales recettes inscrites sont :*

- FCTVA : 13 691.42 €
- Subventions DETR et subventions diverses : 224 696.83 €
- Emprunt : 247 696.23 €
- L'autofinancement : dotation aux amortissements (27 683.08 €), virement de la section de fonctionnement (302 496.58 €)

### **Etude des devis :**

Le conseil municipal étudie les devis d'Evolis 23, Monsieur FORTINEAU ne participe pas au débat. Le conseil Municipal donne un avis favorable (14 pour) pour une contribution de réfection de voirie communale au village des Sorlières d'un montant de 3 093.49 €, une contribution de curage de fossés d'un montant de 8 330.40 € et une contribution de divers travaux sur la piste de la Sagne vers le Breuil, village des Forges, élargissement d'une piste en dessous du village de Chanteloube, piste de la Belardière vers l'Âge Moreau, piste de l'Âge Moreau vers Lavaud et la piste de Lavaud vers les Sorlières d'un montant de 29 275.18 €.

### **Questions diverses :**

- Le conseil municipal accepte l'adhésion des communes de Gentioux Pigerolles et Royère de Vassivière au SDIC 23
- Démarche Vallée des Peintres entre Berry et Limousin : Le maire présente la charte d'animation de la vallée des peintres entre Berry et Limousin. Celle-ci consiste à participer au comité de pilotage afin de développer l'activité. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la charte d'animation de la vallée des peintres entre Berry et Limousin.
- Motion de soutien à France Bleue Creuse : le conseil accepte à l'unanimité la motion de soutien au personnel de Radio France Bleue Creuse.
- Motion de soutien à la réouverture de la ligne Bordeaux Lyon et au maintien de la ligne POLT : le conseil municipal accepte à l'unanimité la motion de soutien à la réouverture en 2016 de la ligne Bordeaux Lyon et au maintien de la ligne POLT

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire,  
Vincent FORTINEAU